

Dossier de presse

**Proposition de loi visant à doter la France des équipements
nécessaires à la dépollution aux substances per et
polyfluoroalkylées (PFAS) dit polluants éternels**

Mardi 18 mars 2025

Présentée par :

**Gabriel Amard, René Pilato, Idir Boumertit et l'ensemble du groupe
La France insoumise - Nouveau Front Populaire**

I/ Augmenter la température d'incinération des déchets

Les PFAS contenus dans les déchets ne sont aujourd'hui pas éliminés par les processus d'incinération. En effet, la température d'incinération des unités d'incinération des ordures ménagères (UIOM) est aujourd'hui limitée à 850°C.

Or, l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) reconnaît dans son étude sur la thermodégradation des PFAS que la température nécessaire à leur élimination complète est de 1 400°C.

Par conséquent, notre proposition de loi vise à augmenter cette température d'incinération de 850°C à 1 400°C.

II/ Créer une filière de régénération des charbons actifs

Nous ne disposons aujourd'hui en France d'aucune usine de régénération des charbons actifs et des filtres à charbons actifs. Ces derniers sont notamment utilisés pour potabiliser l'eau en captant les polluants dont les PFAS.

Une fois saturés en polluants, ces charbons actifs sont soit détruits, soit régénérés en Belgique ou au Royaume-Uni avant d'être réutilisés.

Par conséquent, nous proposons de créer un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial afin que la France puisse œuvrer à la dépollution de manière autonome.

III/ La ministre de la transition écologique donne raison à cette proposition de loi

Lors du débat sur le thème: "l'échec global de la reconquête de la qualité de l'eau potable" en séance à l'Assemblée nationale du 5 mars 2025, la Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche a donné raison au député Gabriel Amard.

Elle confirme le fait que les unités d'incinération des ordures ménagères n'atteignent pas les 1 400°C et que la France n'est dotée d'aucune filière de régénération des charbons actifs !

Notre proposition de loi arrive donc à un moment crucial pour commencer dès maintenant à dépolluer l'ensemble de nos bassins de vie